



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immatriculation

Question écrite n° 122287

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la question des usurpations d'identité par le biais de plaques d'immatriculation, dit « doublette ». En effet, le système d'immatriculation des véhicules en France subit des défaillances. L'Andevi, association nationale de défense des victimes d'injustice créée pour rassembler et défendre les automobilistes recevant des avis de contraventions, amendes et condamnations pécuniaires injustifiés suite à la vente de leurs véhicules, reçoit de nombreuses réclamations concernant le phénomène des doublettes. Selon cette association, les usurpations d'immatriculation sont en hausse notamment à cause des nombreux sites vendant des plaques sans prendre de précautions. Il apparaît alors facile en France de créer et d'obtenir des plaques d'immatriculation erronées, pour le plus grand malheur des automobilistes victimes de ces usurpations. C'est pourquoi il aimerait que le Gouvernement lui expose les mesures de contrôle que le ministère compte prendre afin de lutter contre ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122287

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12170

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)